



Féchy, le 8 juin 2023

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2023 RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX  
2022 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion et des finances (COGEFIN), composée de M. Tobias MEYER, président et rapporteur, Mesdames Esther GAILLARD, Christine KAESERMANN, Messieurs Thomas VON ARX, Philippe HAHN et Rolf WEBER, membres, et Monsieur Roger WALDER suppléant, s'est réunie le 7 juin dernier afin d'étudier le préavis municipal N° 1/2023. Est excusé Monsieur Alexandre HORVATH, Monsieur Laurent BESSO ayant démissionné au 21 avril 2023 pour des raisons personnelles.

M. Andreas MEYER, Syndic, était présent pour répondre à nos questions durant cette journée. Lorsqu'il n'avait pas la réponse, il a soigneusement noté nos remarques et questions pour lui permettre de nous répondre ultérieurement. Mme Sylvie FAVRE, boursière, nous a rejoint pour répondre à nos questions concernant ce préavis. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les explications fournies.

Nous avons examiné la gestion et les comptes de fonctionnement de l'année écoulée. L'ensemble des livres de comptes et les pièces comptables y relatives ont été mis à notre disposition. Nous remercions Mme Sylvie FAVRE pour son travail précis et soigné. Nous relevons aussi la clarté du rapport de la fiduciaire Lambelet qui a effectué le contrôle des comptes.

L'exercice 2022 se termine avec un bénéfice de CHF 62'151.91, ceci après attribution de CHF 800'000.- au fonds de réserve pour investissements futurs. Ce bénéfice est bien aligné avec le budget 2022 qui prévoyait un excédent de CHF 50'943.-, ceci après attribution de CHF 800'000.- au fonds de réserve pour investissements futurs. Les revenus fiscaux ont été très légèrement supérieurs par rapport à l'année 2021 avec un total de CHF 6'236'932.58.

La Commission a demandé des précisions pour les comptes suivants :

1 ADMINISTRATION GENERALE  
11 ADMINISTRATION

Le compte 110.3091 FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE avec un montant de CHF 7'280.10 qui représente en effet les cours de perfectionnement de Monsieur Frédéric GENOUD, concierge du collège, pour son certificat fédéral de capacité.

Le compte 110.3151.01 ENTRETIEN-ACHAT et MAINTENANCE INFORMATIQUE présente des dépenses de CHF 50'293.45, qui sont nettement supérieures au budget prévu de CHF 30'000.-. Effectivement du nouveau matériel a été acheté, tel des écrans pour les postes de travail, un nouveau serveur, un grand écran pour la salle de réunion, ainsi que l'adaptation du logiciel pour les factures QR. Il s'agit de dépenses non récurrentes, le reste étant des coûts pour les licences de logiciels, les maintenances d'usage et les interventions pour dépannages.

Le compte 110.3102 DEPENSES INHERENTES AUX PERMIS DE CONSTRUIRE qui voit ses dépenses se réduire de CHF 35'015.45 pour l'année 2021 à CHF 11'957.20 pour l'année 2022. Cette baisse s'explique d'une part par la diminution du nombre des permis de construire octroyés et d'autre part par la manière dont les honoraires sont calculés par le bureau technique externe. Alors qu'autrefois les frais fixes étaient partagés avec la commune de Perroy, le bureau technique facture maintenant à l'heure les travaux réalisés.

## 2 FINANCES

### 22 SERVICE FINANCIER

Compte 210.4004 IMPOT SPECIAL SUR LES ETRANGERS, la boursière nous montre le détail, et c'est l'Administration cantonale des impôts qui informe sur les sommes dues par les étrangers bénéficiant de ce régime fiscal.

## 3 DOMAINES ET BATIMENTS

### 353 ANCIEN COLLEGE

Le compte 353.3141 ENTRETIEN DU BÂTIMENT affiche des dépenses de CHF 4'304.45 au lieu des CHF 1'000.- prévus. Le Syndic nous explique les difficultés rencontrées avec l'exploitation de cet ancien bâtiment rénové. En effet, les 5 appartements demandent un chauffage bien plus important que l'usage de l'époque en tant que salle de classes, et la condensation engendre des moisissures qui nécessitent des interventions sans trop déranger les locataires.

## 4 TRAVAUX

### 43 ROUTES, RUISSEAUX, ET VOIRIE

Le compte 430.3199 FRAIS DIVERS avec CHF 10'044.50 de dépenses en 2022 représente essentiellement des frais liés au remplacement de mobilier urbain, tel que les arceaux sur les places de parc, un miroir cassé et même un écriteau volé.

### 450 ORDURES MENAGERES ET DECHETS

Le compte 450.3154 ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES MOLOKS avec un montant de CHF 27'262.53 se compose d'une part des frais de licences de CHF 12'000 par an, et d'autre part des coûts pour le remplacement d'un MOLOK abimé par une voiture, les interventions en cas de panne, ainsi que des réparations d'usage. Le Syndic précise que le system MOLOK a été retenu vu qu'il nécessite des camions plus légers qui peuvent circuler sur les routes des divers quartiers de Féchy.

### 460 RESEAUX D'EGOUTS ET D'EPURATION

Le compte 460.3526 FRAIS DE FONCTIONNEMENT « STEP ». La Commune paye sa part dans l'Association Intercommunale Épuration Perroy, et elle encaisse les taxes d'épuration sans dégager de perte ou de bénéfice. Le Syndic précise qu'il peut y avoir une perte à compenser par la Commune dans le cas où la hausse du prix de l'électricité engendre des frais d'exploitation de la station d'épuration qui dépasserait le maximum autorisé des taxes d'épuration fixé à CHF 4.50 par m<sup>3</sup>.

Le compte 460.4342.02 TAXES ANNUELLES D'ENTRETIEN COLLECTEURS a vu des dépenses de CHF 15'565.95 au lieu des CHF 50'000.- prévus, étant que le gros des travaux est reporté pour l'année 2023.

## 7 SECURITE SOCIALE

### 720 PREVOYANCE SOCIALE

Le compte 720.3199 ACTIVITEES SOCIALES avec des dépenses de CHF 13'275.- représente les activités nouvellement créées par la Commune en 2022 en faveur de ses citoyennes et citoyens, avec entre autres les séances de gymnastique « Fit Senior » pour les séniors.

Concernant la gestion de la Commune, la COGEFIN tient d'abord à relever les bonnes relations qu'elle entretient avec la Municipalité. Elle tient aussi à remercier la Municipalité et les intervenants pour la réalisation du magnifique site web de Fechy.ch

Des membres de la COGEFIN ont été sollicités par le Syndic en début d'année pour accompagner la Municipalité dans l'élaboration du règlement du personnel à la suite du refus par le Conseil Général en décembre passé de la première version de ce règlement. Un rendez-vous est planifié ces prochaines semaines pour échanger nos points de vue sur le sujet.

La COGEFIN réitère sa demande faite en 2022 pour obtenir le règlement régissant les vacations et les jetons de présence, en particulier quelles sont les activités donnant droit à cette compensation financière, ainsi que le mode de calcul des frais.

La COGEFIN demande au Syndic comment est géré la sécurité informatique. Andreas MEYER explique que la Commune dispose d'un hébergement externalisé en Suisse avec une copie des fichiers sur le nouveau serveur local. En relation avec les nouveaux logiciels de gestion et de comptabilité, les employées ont reçu une formation spécifique pour les rendre attentives aux dangers des messages frauduleux. De plus, Féchy explore la possibilité de faire l'audit « Cybersafe », qui comprend aussi des tests à attaque informatique.

La COGEFIN demande au Syndic si la commune s'est inquiétée du prix de l'électricité facturé par la SEFA, au vu du fait que l'augmentation du prix de l'électricité n'a pas eu lieu comme prévu. La Municipalité prendra contact avec la SEFA afin de se renseigner.

La COGEFIN rend attentif au fait que le Conseil Général ne peut donner décharge à la Boursière, étant donné qu'elle est employée par la Municipalité, qui elle est habilitée pour lui donner décharge. De même, le Conseil Général ne peut approuver le rapport de vérification des comptes fourni par la fiduciaire Lambelet, étant donné que cette dernière a aussi été mandatée par la Municipalité.

Ainsi, il faudrait modifier la proposition de décision du préavis N° 1/2023 comme suit :

Le Conseil général de Féchy décide

1. d'approuver le préavis N° 1 / 2023 portant sur les comptes communaux de l'exercice 2022 ;
2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité ;
3. de donner les décharges d'usage à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion et des finances.

Avant de clôturer cette journée, nous avons d'abord visité le bâtiment du collège, qui est en très bon état après 10 ans de service, puis nous avons visité le chantier de l'extension du collège de la Pra. Le Syndic nous a admirablement guidé à travers la salle de gymnastique qui est en train de naître et nous a donné toutes les explications utiles.

Le chantier semble avancer comme prévu, avec une livraison du bâtiment prévue en août 2024.

Nous avons aussi constaté une très bonne tenue de ce chantier avec toutes les précautions et mesures liées à la sécurité de travail.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de vérification des comptes de l'exercice 2022 de la Fiduciaire Lambelet SA, qui a contrôlé les comptes communaux le 2 mai 2023, et après discussion et délibération, les membres de la Commission de gestion et des finances proposent à l'unanimité au Conseil General de Féchy :

- d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2022;
- d'approuver et d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité;
- de donner les décharges d'usage à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de gestion et des finances.

Pour la Commission de gestion et des finances,

Le Président



Les Membres



du Bureau

